

Foix, le mardi 14 mai 2019

Concours départemental des villes et villages fleuris 2019 : les inscriptions sont ouvertes

Chaque année, le concours départemental des villes et villages fleuris récompense les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, bâtiments, espaces publics ou privés, créant ainsi un environnement favorable pour les habitants et les touristes. Organisé par le Conseil Départemental de l'Ariège, en partenariat avec le CAUE et l'Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées, il est ouvert à toutes les communes, mais également aux particuliers et aux professionnels du tourisme.

Sur le site www.ariège.fr, les communes, les particuliers et les professionnels de tourisme peuvent télécharger le document d'inscription à renvoyer ensuite au Conseil Départemental avant le vendredi 14 juin. Les particuliers peuvent télécharger l'imprimé, pour le remettre à leur commune qui sélectionnera un particulier par catégorie (maison avec jardin visible de la rue ; décor floral installé sur la voie publique; balcon, terrasse, fenêtre ou mur ; immeuble collectif ou action collective ; ferme fleurie, potager).

Plus de renseignements sur : www.ariège.fr/Mieux-vivre-ici/Villes-et-villages-fleuris

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement : tél. 05.61.02.09.09 (poste 0304) – e-mail : villes-et-villages-fleuris@ariège.fr

**Auzat, village fleuri labellisé 2 fleurs
en 2018. Photo CD09.**

